

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois

Nombre de Conseillers

Le : 3 janvier 2023

En exercice 14

Présents 12

Votants 14

Délibération N°2023-02

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 décembre 2022

Date de l'affichage de la convocation : 28 décembre 2022

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSIER, Sébastien CLAVIER, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET.

ABSENTS EXCUSES : Géraldine MARTYNIK a donné pouvoir à Sébastien CLAVIER, Mary STIANTI-DURET a donné pouvoir à Pascal RAPIN,

Secrétaire de séance : Jacques PERARD

**OBJET :** Création d'un système d'assainissement collectif – Dossier n°2  
Travaux de construction du réseau d'assainissement de la zone sud  
Demande de subvention à la DETR et/ou DSIL 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le zonage d'assainissement de la commune a été arrêté en 2019 et fixe les zones qui seront desservies par l'assainissement collectif.

Les travaux de création du système d'assainissement collectif comportent la construction d'une station d'épuration et de postes de refoulement, ainsi que la création des réseaux d'assainissement. Le montant global de dépenses pour le projet s'élève à 3 497 000 € HT.

Le dossier sera décomposé en deux parties distinctes, correspondant à deux dossiers de demande de subvention DETR :

- Dossier n°1 : Travaux de construction de la station d'épuration, des postes de refoulement, du réseau d'assainissement de la zone nord et réalisation des contrôles de réseaux.
- Dossier n°2 : Travaux de construction du réseau d'assainissement de la zone sud.

La présente délibération concerne la demande de subvention DETR pour le dossier n°2. Le montant de dépenses relatif à ce dossier est de 1 886 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

- Montant de l'opération : 1 886 000 €
- Aide de l'Etat (DETR et/ou DSIL) : 400 000 €
  
- Aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 300 000 €
- Aide du Conseil Départemental du Cher : 282 900 €
- Financement par le budget communal : 903 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,


- DECIDE d'inscrire le présent projet au budget 2023,
- APPROUVE le plan de financement présenté,
- SOLLICITE l'aide de l'État (demande de DETR et/ou DSIL) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.

Fait et délibéré à QUINCY  
Le 3 janvier 2023

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

04 JAN. 2023

Le Maire  
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance  
Jacques PERARD



Publication sur le site internet de la commune le 4 janvier 2023

Acte transmis en préfecture le 4 janvier 2023